



Suspension du permis de conduire

Par **jemlasique**, le **20/11/2008 à 07:37**

Bonjour,rrrnJe travaille en temps qu'éducateur en foyer d'hébergement, mon permis de conduire est suspendu durant 4 mois suite à un délit routier, cette mésaventure est arrivé en dehors de mon activité professionnelle. Je récupère mon permis au terme de cette peine.rnrnAyant avertit mon directeur, celui-ci me demande de lui fournir un document afférent au jugement du tribunal, dois-je le lui fournir? Ou suis-je dans le droit de lui refuser afin de faire respecter ma vie privée. Je ne souhaite pas que mon employeur connaisse la raison pour laquelle mon permis est suspendu.rnrnMerci d'avance